

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 19 / 07

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Le mardi 12 mars 2019 à 09h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle V09 de la Collectivité Territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Claude PLENET, par délégation du Président du Conseil d'administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices de l'Eau et de leurs missions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice par intérim ;

Vu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 – De valider les règles de gestion du compte épargne temps.

Article 2 – De voter la mise en place du compte-épargne temps.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du mardi 12 mars 2019.

**P/ le Président
par délégation,**



M. Claude PLENET

